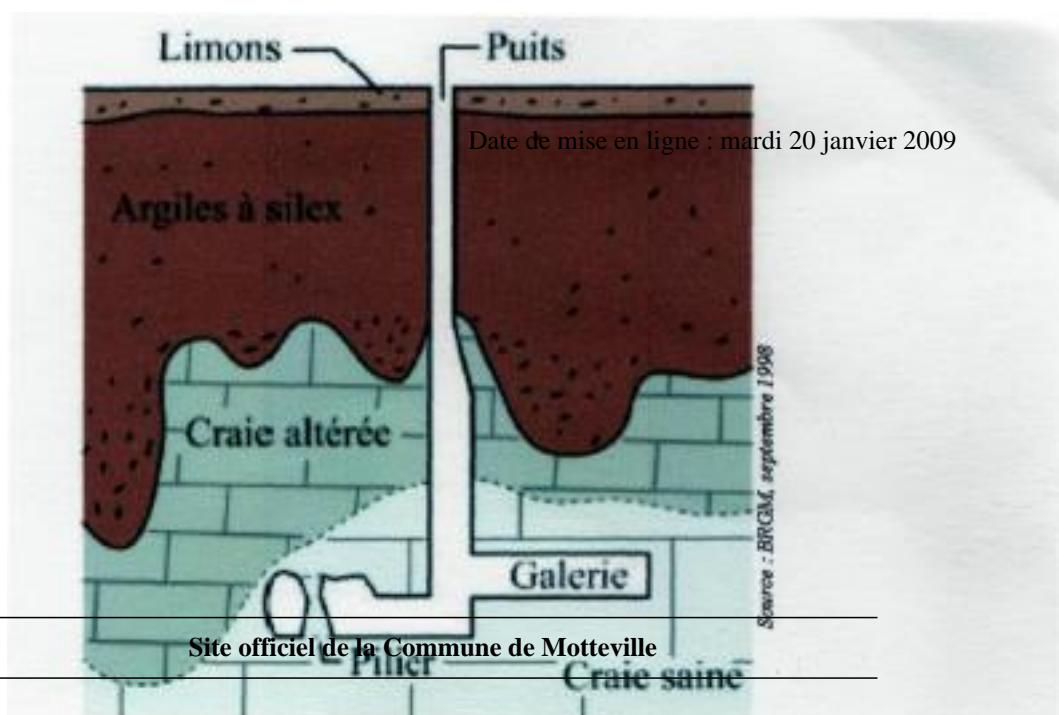


Extrait du Site officiel de la Commune de Motteville

<https://motteville-infos.fr/www/?Les-cavites-souterraines>

Les cavités souterraines

- Archives - 2009 -



Le problème des marnières :

- En Haute Normandie, et notamment dans le Pays de Caux, les effondrements liés à des marnières font régulièrement la une des journaux.
- Depuis des siècles, et particulièrement à partir du XVII^e, l'utilisation de la craie (appelée localement "marne") est devenue courante pour amender les sols. Un puits, puis des galeries ont alors été creusés, puis rebouchés sommairement à la fin de leur exploitation. Dans le meilleur des cas, un arbre était planté à côté du puits, pour signaler le danger...La déclaration d'ouverture d'une marnière n'est devenue obligatoire qu'en 1853, mais elle n'était pas toujours respectée...Dans les années 1950, cette pratique a pris fin.
- Progressivement, sous l'action des eaux d'infiltration, des mouvements des nappes, ou le tassement des matériaux de remplissage, des effondrements brutaux se produisent. Toutes les carrières souterraines finissent par s'effondrer à plus ou moins long terme. Il peut s'agir de marnières, mais aussi d'argilères, de cailloutières, de batoires. Les conséquences sont de plus en plus graves, en raison de l'urbanisation croissante des zones rurales.

-Que se passe-t-il à Motteville ?

- Depuis des années, des effondrements plus ou moins importants ont été signalés ici et là. La plupart du temps, ils furent simplement remblayés, à défaut de recherches plus approfondies et onéreuses.
- En 1995, un effondrement important près d'un immeuble, allée J. Deneuve amène l'OPAC, propriétaire, à mener des investigations poussées et à combler les cavités découvertes.
- En 2004, la municipalité décide de procéder au recensement des cavités souterraines dans le but de modifier ultérieurement le POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme). Cette recherche étant, entre autres, obligatoire, pour une telle modification. Ce travail est confié au CETE (Centre d'Etude Technique de l'Équipement). Son technicien mène des recherches importantes durant près de trois ans : consultation des archives locales et départementales, de photos, de coupures de presse, recueil de témoignages, investigations sur place...
- En mars 2008, les premiers rapports tombent, préoccupants : environ 280 indices ont été relevés sur le territoire de la commune ! Une carte a été élaborée. Elle peut être consultée en mairie, aux heures d'ouverture. On y trouve des points précis, autour desquels un périmètre de sécurité de 60m est institué. On y découvre aussi des parcelles napoléoniennes de grande superficie, qui engendrent également une zone de sécurité tout autour. (Les parcelles napoléoniennes ont été délimitées lors de la confection du cadastre, déclaré par Napoléon 1^{er} en 1802. Des déclarations d'ouverture de marnières ont été signalées sur ces parcelles, mais sans indication précise de l'endroit, ce qui implique que la surface entière soit suspectée...). Les possibilités de constructions nouvelles sur le territoire communal se trouvent ainsi fortement réduites, en l'absence d'étude systématique du sous-sol par les demandeurs concernés.

-La situation du groupe scolaire :

[\[/www/IMG/image/ecole.jpg\]](#)

- Face à ces problèmes, la municipalité décide de se rapprocher de la préfecture pour finir les mesures à prendre en urgence et connaître les limites de ses responsabilités.
- Le préfet demande alors que des investigations plus précises soient menées autour du groupe scolaire. Celles-ci sont réalisées durant les grandes vacances. Fin août, la présence d'une cavité importante est

Les cavités souterraines

d'écarter sous les classes maternelles. Aussi, des mesures d'évacuation et de sécurisation du périmètre touché doivent être prises : l'école ne pourra pas accueillir les élèves à la rentrée toute proche ; les trois locataires dans l'enceinte du groupe scolaire doivent quitter leur appartement ; le club informatique et l'association "Motteville-Loisirs" doivent également "déménager".

- Une décision doit être prise rapidement par la municipalité :
- soit poursuivre les sondages pour délimiter avec plus de précision la zone dangereuse, puis la combler, mais le résultat semble aléatoire et très coûteux, voire irréaliste pour la commune.
- soit cesser les recherches et procéder à la construction d'un nouveau groupe scolaire sur un autre terrain sain.

De nombreux sites concernant les marnières peuvent être consultés.

(À partir d'un moteur de recherches, taper "marnières, cavités souterraines...")